Réf. Farde e-Assemblées : 2550012

N° OJ : 126

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/11/2023

Objet : Subsides Egalité des chances - Octroi de subsides à diverses associations pour les actions entreprises dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2023 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes associations ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Des subsides pour un montant total de 13.070,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 23/041804) du budget ordinaire 2023 sont octroyés aux associations suivantes :

HAap 25 : “Amical Belgo Colombienne“ asbl (844.745.383) : 1.530,00 EUR
HAap 26 : “Baob Brussels“ asbl (768.337.691) : 3.000,00 EUR
HAap 27 : “Cocoricoeur“ asbl (821.494.780) : 4.000,00 EUR
HAap 28 : “Cie de la Sonnette“ asbl (447.640.548) : 1.540,00 EUR
HAap 29 : “Femmes Fières“ asbl (717.890.961) : 3.000,00 EUR

Annexes :